



PV de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Pacifique, le vendredi 18 septembre 2015, au local « Fil du Rhône » à Vernier, assemblée convoquée pour 19h00

1 - Le président Pascal Sottas ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux participants pour cette AG extraordinaire de l'association.
Outre les membres du comité, 12 membres sont présents.

2 - Pietro Godenzi est nommé scrutateur

Pascal Sottas donne lecture du motif de cette convocation, à savoir :

Approuver l'organe de révision des comptes de l'association qui a été choisi suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin dernier, et de pouvoir ainsi modifier les statuts comme suit:

Art.16 L'organe de contrôle

Le contrôle des comptes est exercé par des vérificateurs des comptes choisis par l'assemblée générale. Une société fiduciaire reconnue par l'autorité compétente peut être désignée pour assurer le contrôle

Doit être remplacé par

Art.16 L'organe de contrôle

L'Organe de révision des comptes, rééligible, est désigné tous les ans par l'Assemblée Générale. Le contrôle est effectué conformément aux normes et à la réglementation suisse et en application de la réglementation cantonale en matière de contrôle financier.

Autre modification :

L'article 11 : b) nomme les vérificateurs, dorénavant b) désigne un organe de contrôle

L'organe de révision nommé est la fiduciaire Florence Rivollet, qui accepte le mandat. L'acceptation écrite est lue à l'assemblée.

3 – Nomination et approbation de l'organe de révision acceptée à l'unanimité

L'assemblée générale est levée à 19h15

Samuel Gardaz, membre du comité

Markus Kessler, membre du comité